



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**2018/46**

Séance du 9 mars 2018 à 18 H 00

\*\*\*

**Date de convocation : 20 février 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 9 mars 2018, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SIRTOM, avenue du 4 juillet 1776 à BRIVE, sous la Présidence de Monsieur Yves LAPORTE.

**Objet : Fourniture des sacs destinés à la collecte des déchets ménagers valorisables, des ordures ménagères et des bio-déchets - Années 2019 à 2022**

Nombre de membres en exercice :	150
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix	
Présents :	93
Votants : 91 x 1 voix + 2 x 6 voix =	103
Et Pouvoirs : 3 x 1 voix + 2 x 6 voix =	15

-----

La mise en place de la TiEOM (Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères) nécessite l'identification de tous les producteurs de déchets.

La mise à disposition de conteneurs individuels pucés auprès de chaque usager répond à cette exigence dans la majorité des cas.

Toutefois certains usagers ne pouvant pas être équipés de bacs roulants, sont pourvus de sacs à ordures ménagères de type post payé (sacs rouges) et de sacs destinés à la collecte des déchets ménagers valorisables (sacs jaunes).

A la demande de certaines communes, le SIRTOM fournit et distribue des sacs à ordures ménagères (sacs noirs) et des sacs destinés à la collecte des bio-déchets (sacs biodégradables et compostables).

De même, le SIRTOM met à disposition des usagers équipés en point d'apport volontaire des sacs de pré-collecte destinés à la collecte sélective des emballages, des journaux - magazines et du verre.

Envoyé en préfecture le 13/03/2018

Reçu en préfecture le 13/03/2018

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 019-251903100-20180309-2018\_46-DE

Je vous propose :

- de décider que la fourniture de sacs destinés à la collecte des déchets ménagers valorisables, des ordures ménagères et des bio-déchets fera l'objet d'un accord cadre à bons de commande conclu en application des articles 25, 43, 66 à 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, décomposé en plusieurs lots de la manière suivante :

- **lot n°1** : Fourniture de sacs pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

- **lot n°2** : Fourniture de sacs biodégradables et compostables pour la collecte des bio-déchets

- **lot n°3** : Fourniture de sacs de pré-collecte destinés au stockage et au transport des déchets recyclables

- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place la procédure régissant les marchés publics d'appels d'offres ouverts et à signer, après avis de la commission d'appels d'offres, les marchés et documents s'y rapportant

La consultation sera une consultation initiale. La forme du marché sera du type accord cadre à bons de commande. Ce marché sera alloté pour une durée de 4 ans de 2019 à 2022.

La dépense correspondante sera inscrite à la section fonctionnement – article 6068.

Je vous demande de délibérer sur ces propositions.

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité.**

Le Président,

**Yves LAPORTE**